



Syndicat National des Enseignements de Second Degré

Section Académique de Besançon

19 avenue Édouard Droz - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.47.47.90

E-mail : s3bes@snes.edu - Internet : www.besancon.snes.edu

CAPA CERTIFIÉS DU 16 JANVIER 2019 DÉCLARATION PRÉALABLE SNES-FSU

Cette première CAPA dans sa nouvelle composition, suite aux élections professionnelles de 2018, est consacrée à la contestation des appréciations délivrées aux collègues dans le cadre du PPCR.

Les chefs d'établissement et les IPR ont objectivement une influence plus réduite qu'avant sur les déroulements de carrière. Pour autant, leur emprise psychologique reste très forte. Beaucoup de collègues ont en effet très mal vécu les avis donnés ; les formulations « à consolider » et « satisfaisant » ont eu un effet complètement dévastateur au sein de la profession, de nombreux collègues s'étant sentis humiliés et méprisés de recevoir un tel avis, au vu de leur investissement et de leur expérience. Il aurait sans doute fallu expliquer aux personnels que ces avis ne correspondent pas à leur façon de servir, puisqu'ils sont contingentés. Leur unique fonction étant d'opérer un classement, une note chiffrée serait plus efficace et moins dévalorisante. Aux yeux du SNES-FSU, le dispositif est donc à revoir.

Les comptes d'apothicaire auxquels vous avez dû vous livrer pour limiter le nombre d'avis « excellent » et « très satisfaisant » pourraient prêter à sourire, à condition de faire abstraction des enjeux qui y sont liés. Comment pouvez-vous sérieusement expliquer à un enseignant qui a obtenu 10 avis « très satisfaisant » et un seul « satisfaisant » qu'au bout du compte, il obtient un avis « satisfaisant » du recteur ? Mais si les enseignants notaient leurs élèves de cette façon, ils seraient désavoués par ceux-là même qui les ont évalués, à savoir les IPR ! Et ensuite, on ose venir nous parler « d'École de la bienveillance » ? ! Si les corps d'inspection tiennent à garder un minimum de crédibilité aux yeux des collègues, ils devront harmoniser leurs discours avec leurs pratiques...

Par ailleurs, la procédure de contestation en elle-même pose problème. Elle est trop complexe, elle a été émaillée de retards et de problèmes techniques qui ont empêché un certain nombre de collègues de la mener à bien jusqu'au bout. Les informations nécessaires ont été délivrées de façon trop parcellaire, trop confidentielle pour que les collègues puissent s'en emparer massivement. Par exemple, les collègues n'ont pas eu la possibilité de demander à leurs évaluateurs primaires en juin/juillet de revoir certains avis ; ils ne savaient pas tous qu'il fallait renvoyer un courrier de contestation suite au refus de révision de l'appréciation pour que la CAPA soit saisie de leur cas.

Le résultat est là : 11 contestations seulement... Il n'y a pas de quoi se réjouir ; l'instance d'aujourd'hui ne durera peut-être pas très longtemps, mais les dégâts psychologiques seront durables. Le SNES-FSU aimerait savoir si vous avez gardé une marge d'avis contingentés pour les cas qui seront étudiés aujourd'hui, et pour les collègues oubliés lors du rendez-vous de carrière ?

Pour terminer, on peut douter de la sincérité de voir les organisations syndicales jouer pleinement leur rôle dans cette procédure, puisque le ministère a refusé qu'elles aient accès à l'intégralité des dossiers, y compris ceux des collègues qui n'ont pas déposé de recours. Comment contester une appréciation sans pouvoir la comparer aux autres ? Une fois de plus, l'impuissance des corps intermédiaires est organisée. Mais désormais vous en connaissez les risques...